

**Présents** : ALLOUCHERY Jean-Marie, AUGUSTE Jean Robert, BAILLY Franck, BLIN Francis, BOURGOGNE Jacques, BZDAK Luc, CAUSSE Philippe, CONREAU Cécile, DAHLEM Patrick, DEGODET Laurent, DELONG Guy, DESSAINT René, GOMBAUD Stéphane, GOURDIER Bertrand, LAPOINTE Christian, LASSALLE Christian, LEGER Eric, LHOTTE Pierre, MICHELON Alain, NORMAND Claudine, PERRARD Annie, RENARD Germain, SIMON Patrick, SUPPLY Michel, VIEVILLE Jean-Marie.

Vincent BARBIER DGT, Joëlle KLIMCZAK.

**Excusé** : CORDEBAR Valérie, HUILLE Christian , CULLOT Alain

Ouverture de la séance par P LHOTTE, conseiller communautaire délégué à l'animation du territoire, qui indique que Michel FRUIT a été élu Président du SIVALOM suite au départ de M. Détraigne et lui présente toutes ses félicitations.

↳ **Présentation du projet de paysage du Grand Reims par M. Thomas DUBOIS** CCD au patrimoine naturel et M. VILLIERE Directeur du développement durable. (voir document joint)

↳ **Présentation du service ressources en informations géographique SRIG par Mme Elodie MONNET** (voir document joint).

Un débat s'instaure avec Patrick Simon (représentant élu au SIEM) concernant la nécessité d'une collaboration avec le SIEM qui est également en cours de réflexion pour remplacer son logiciel SIG. En effet, en utilisant des produits informatiques compatibles, les différentes données des communes pourraient être mises en commun.

Plus globalement, l'assemblée est d'accord pour constituer un groupe de travail sur ce sujet pour définir les objectifs à atteindre par un SIG. Selon P. Simon, l'idéal serait de définir en amont l'utilité que les communes pourraient avoir de telles cartographies. En effet, l'étendue des possibilités présentées est très vaste mais demande un gros travail d'apport de données par tous.

↳ **VOIRIES – présentation du classement des voiries selon les critères de priorisation définis le 14/10/2017** - (voir tableau ci-joint)

M. Lhotte rappelle que le classement ci-joint permet de définir des priorités de travail pour 2018, mais tous les diagnostics ou études préalables ne sont pas encore terminés, et il se peut que l'ordre soit modifié en fonction de ces résultats. Ce tableau permet de lancer les différents projets des communes dans l'objectif d'en réaliser un maximum.

Il rappelle encore que tous les projets présentés en début d'année 2017 tiennent dans l'enveloppe globale des autorisations de programmes de la CU à réaliser jusqu'en 2020.

## Questions diverses

- La fermeture des bureaux du pôle les lundis matin et jeudi après-midi ne semble pas occasionner de remarques particulières de la part des Maires. Ces dispositions seront donc poursuivies pour les mois à venir.

M. Gombeaux fait toutefois remarquer qu'étant maintenant dans le Grand Reims, il pensait que les services rendus seraient améliorés puisque les communes attendent plus. Il regrette que les créneaux d'ouverture soient réduits, même s'il comprend que sans création d'emploi, il n'est pas possible de demander plus.

- M. Léger s'exprime sur la nouvelle organisation de l'incendie/sécurité dans le Grand Reims : 16 CPI autour de Reims pour couvrir tout le territoire. Différentes réunions sont en cours pour mettre en place le nouveau corps intercommunal des SP.

C'est Hubert Degremont qui a été retenu pour le poste du nouveau corps intercommunal, son installation officielle aura lieu en janvier au cours d'une cérémonie officielle où tous les Maires seront invités.

La nouvelle organisation administrative s'articule autour de 3 secteurs géographiques pour assurer un maillage de tout le territoire Grand Reims. Pour cela un règlement d'intervention va être créé avec un nouveau découpage des CPI selon les capacités d'intervention de chacun des centres.

Par ailleurs, des groupes thématiques de travail sont en cours de constitution au sein des 3 secteurs pour harmoniser les pratiques et permettre une montée en compétence de l'ensemble des pompiers volontaires (organisation logistique un peu comme celle de la CCCV), afin d'obtenir une équité des populations.

- Concernant le scolaire, M. Causse informe l'assemblée.

Pour les rythmes scolaires, les consultations sont en cours. Il donne lecture du courrier de Mme Beaujard rappelant le déroulement de la procédure de consultation jusqu'à la décision prise par le DASEN en décembre.

Les élèves de la commune de Tramery pourraient être accueillis à Faverolles, sans changement de trajet des transports scolaires, et sans que cela n'ait d'autre incidence sur le fonctionnement du pôle scolaire puisqu'il s'agit de 3 enfants. L'assemblée est d'accord pour cette modification de la carte scolaire à la rentrée 2018. Actuellement ces enfants sont déjà accueillis par dérogations. Le pôle Tardenois se réunit également à ce sujet le 07/11/2017.

- Transferts de biens. La direction juridique procède aux recensements des biens (terrains, immeubles, bats sapeurs-pompiers, châteaux d'eau, captages ... excepté la voirie) qui doivent intégrer le patrimoine de la communauté urbaine. Pour ce faire, une fiche de liaison des biens des communes à transférer à la CU est jointe au présent compte rendu (voir fiches jointes). Comme le prévoit la loi pour une communauté urbaine les biens feront l'objet d'un acte de transfert de propriété avec retour possible à la commune en cas de changement d'affectation du bien transféré.

INFO COMMUNES / M. Lhotte informe les maires que la région dispose d'un fond de soutien à l'aménagement aux investissements locaux qui peut être dispensé aux communes rurales. Elle soutient des projets intercommunaux essentiellement.

Le taux de subvention (entre 10 ET 25%) est défini en fonction de critères tels que le potentiel financier et l'effort fiscal des communes concernées. Pour plus d'information sur d'éventuels projets des communes s'adresser à M. HECTOR au 03.26.70.66.20.

M. Gourdier adjoint à Les Mesneux demande si les communes pourraient obtenir un prêt d'une nacelle auprès des services de la CU ?

Renseignements pris par le pôle, la CU a un marché de location de nacelles avec : LOXAM ACCESS

Pour info : le prix de la location d'une nacelle de 15 m sur camion pour une journée est de 144.37 € HT sans assurance. Le BPU du marché est à disposition au pôle. Si certaines communes étaient intéressées par ce MAPA, contacter J. Klimczak, car des démarches administratives seront nécessaires pour qu'il puisse être éventuellement accessible aux communes ?

La séance est levée à 22h15.

Fait à Gueux, le 16/11/2017  
Le Conseiller Délégué au Territoire,

Signé Pierre Lhotte